



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5110160

N/REF : 3/11/2025 16H00 C:002640 I:04115
V/REF : F49823
V/Email reçu le Lundi 03/11/2025 a 16H00

ALLIADE HABITAT
Service sinistres
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

V/REF.IMM. ALH-2020
IMMEUBLE : ETATS UNIS SUD
15 a 71, RUE PHILIPPE FABIA
69008 LYON

Dardilly, le 17 Novembre 2025

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 17 RUE P FABIA - PC Contacter MR DEBOUIT TEL 06 25639165

MOTIF : INTERVENIR SUITE A UN INCENDIE DANS LES CAVES FAIRE LES MESURES
CONSERVATOIRE - PLUS D ELECTRICITE EN PC SAUF L ASCENCEUR QUI
FONCTIONNE

Donneur d'ordre : Mme I. PAILLER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Rénovation parties communes

INTERVENTION DU 04/11/2025 A 10H00 :
INTERVENTION DEPUIS LES PARTIES COMMUNES POUR CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
ÉLECTRIQUE DES PARTIES COMMUNES SUITE A UN INCENDIE SURVENU DANS LES
CAVES.

VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS ET CONTRÔLE DES LIGNES DE L'ENSEMBLE DES
PARTIES COMMUNES. IDENTIFICATION DES LIGNES HS, MISE EN SÉCURITÉ D'UNE
ALIMENTATION ÉCLAIRAGE CAVE AVEC CONSIGNATION D'UN HUBLOT HS ET D'UN
BOUTON POUSSOIR CALCINÉ. SUITE TEST D'ISOLEMENT DES LIGNES, REMISE EN
SERVICE DU RESTE DES INSTALLATIONS ET CONTRÔLE. REPRISE ÉCLAIRAGE DES
CAVES EN PROVISoire AVEC INSTALLATION DE 4 AMPOULES LED AFIN DE REMETTRE
UN MAXIMUM D'ÉCLAIRAGE DANS LA ZONE. TEST DE L'ENSEMBLE DU RESTE DES
INSTALLATIONS PCM, INSTALLATION OK.

OBSERVATIONS : SUITE AU PASSAGE DE NOTRE TECHNICIEN DU 04/11, PREVOIR LA REPRISE DES
INSTALLATIONS BRULES ET/OU NOIRCIES PAR L'INCENDIE
NOUS NOUS CHARGEONS DE VOUS TRANSMETTRE UN DEVIS RAPIDEMENT

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Controle installation/consign/Mise en se	1	155,75	155,75
4,00	F&P douille provisoire et ampoule	1	11,57	46,28
1,00	Deplacement prise en charge vehicule	1	34,91	34,91

12 chemin des Gorges – 69570 DARDILLY

SAS au capital de 30 000 €

RCS. LYON 419 990 171 – TVA intracommunautaire FR 83419990171

Tél : 04 78 20 96 35 - Fax : 04 78 20 03 45

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 1884 958 - B.I.C : SOGEFRPP



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5110160

TOTAL H.T.	236,94
T.V.A. a 10,00%	23,69
TOTAL T.T.C.En EURO	260,63

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°F49823
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

03/11 à 16h00

SERVICE SINISTRES
173 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON
Emetteur : MME Isabelle PAILLER

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

Prestation Parties Communes

HP 2020- INC 250794 Accord devis AB-031120251600, Travaux à réaliser entre le 13/11/2025 et le 15/12/2025

Votre contact : M. Agence Lyon Centre (0472892222)

ETATS-UNIS SUD (ALH - 2020 - 0002 - 0017)
17 rue Philippe Fabia
69008 LYON 8EME ARRONDISSEMENT

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
ELF - .Electricite	236,93	1,00 U	236,93	10,00%
BON DE RÉGULARISATION SUITE DEVIS AB-031120251600				
Mise en sécurité installation suite sinistre incendie				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT		236,93 €
Total TVA	10,00%	23,69 €
Total TTC		260,62 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07



Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestationEvaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR